



**HAL**  
open science

## Licence Sciences du langage

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences du langage. 2014, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02037292

**HAL Id: hceres-02037292**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037292v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Sciences du langage

de l'Université Paul Valéry  
Montpellier 3

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Évaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Paul-Valéry Montpellier 3

Académie(s) : /

Établissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences du langage

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150009271

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paul-Valéry, site route de Mende, Montpellier.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Sciences du langage* de l'Université Paul-Valéry a pour vocation de préparer ses diplômés à des secteurs d'activités bien identifiables dont l'orthophonie, l'enseignement élémentaire ou dans le secteur du Français Langue Étrangère, les métiers requérant des connaissances sur la question de la surdité, la communication, l'ingénierie pédagogique. Pour cela, elle dote les étudiants de connaissances dans le champ des sciences du langage leur permettant d'appréhender le fonctionnement des langues selon différents niveaux d'analyse, actuellement et dans une perspective historique. En première année, elle propose en outre des enseignements d'ouverture vers d'autres disciplines, ainsi que des enseignements transversaux de culture générale et de sport. Les étudiants suivent par ailleurs au moins une langue vivante et des enseignements d'informatique.

Les étudiants ont le choix entre trois parcours : *Étude et pratique du français* (EPF) ; *Sciences du langage* (SL) ; *Communication, médiations numériques et nouveaux médias* (CMM). Chaque parcours peut être suivi de la première à la troisième année de licence, sauf le premier, qui s'arrête à l'issue de la deuxième année.

Selon les parcours, les étudiants peuvent en outre opter pour divers modules dits préprofessionnalisants à partir de la deuxième année : « Surdité et langue des signes françaises » est offert à tous les parcours ; « Français langue étrangère » et « Didactique/Enseignement du français langue première » le sont aux parcours EPF et SL ; le parcours CMM propose des modules propres en rapport avec les secteurs d'activités visés.

Comme dans toutes les licences de Montpellier 3, les étudiants peuvent changer d'orientation à l'issue de la première année tout en conservant le bénéfice d'une partie de leurs enseignements, s'ils les ont validés. Ceux d'entre eux ayant obtenu une note comprise entre 9 et 10 à l'issue de la première session du premier semestre peuvent en outre bénéficier du dispositif « semestre renouvelé », consistant en une session intensive de 90 heures de reprise de cours et de méthodologie.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

D'une durée allant de 1502 à 1541 heures selon les parcours, la mention *Sciences du langage* de l'Université Paul-Valéry propose des parcours attractifs, qui, enrichis de modules dits professionnalisants et sous réserve d'une poursuite d'études en master à Montpellier ou ailleurs et/ou d'une réussite à divers concours, positionnent la formation dans des secteurs d'activités bien identifiables dont l'orthophonie, l'enseignement élémentaire ou dans le secteur du Français Langue Étrangère, les métiers requérant des connaissances sur la question sourde, la communication, l'ingénierie pédagogique.

La fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et l'annexe descriptive au diplôme, jointes au dossier, reprennent clairement les compétences et connaissances acquises et décrivent bien les secteurs d'activités et métiers visés

En première année, la pondération entre enseignements de spécialité et enseignements d'ouverture et transversaux permet aux étudiants qui le souhaitent de se réorienter, tout en conservant le bénéfice des enseignements validés.

Trois parcours, d'une durée variable selon les parcours et les années, sont offerts aux étudiants en première et deuxième années de licence. Ils se réduisent à deux en troisième année :

- le parcours *Étude et pratique du français* (EPF), commun avec la mention *Lettres* s'assimile à une préparation intégrée aux concours d'entrée aux études en orthophonie. Il vise également les étudiants se destinant au professorat des écoles. En troisième année de licence, il disparaît pour rejoindre le parcours *Sciences du langage* ;
- le parcours *Sciences du langage* (SL) a vocation à permettre une poursuite d'études en master de sciences du langage, de français langue étrangère, ou des métiers de l'enseignement ;
- le parcours *Communication, médiations numériques et nouveaux médias* (CMM), autrefois mention à part entière, a été intégré dans la mention *Sciences du langage* en 2008 à la demande du ministère. Outre les compétences et connaissances acquises par le biais du tronc commun aux différents parcours en première année de licence, les étudiants qui le suivent maîtrisent les principaux courants théoriques centrés sur la communication en contexte et sont aptes à analyser des situations de communication diverses ainsi que les processus et discours médiatiques. Ce parcours apparaît très autonome par rapport aux deux premiers, aussi bien dans ses finalités, dans le choix des modules préprofessionnalisants (cf. infra) que dans ses contenus à partir de la deuxième année de licence.

Selon les parcours, les étudiants peuvent en outre opter pour divers modules dits préprofessionnalisants à partir de la deuxième année : « Surdité et langue des signes françaises » est offert à tous les parcours ; « Français langue étrangère » et « Didactique/Enseignement du français langue première » le sont aux parcours EPF et SL ; le parcours CMM propose des modules propres en rapport avec les secteurs d'activités visés.

Le dossier ne fournit pas d'indications chiffrées quant à la ventilation des étudiants selon les parcours et, *a fortiori*, sur la ventilation au sein des parcours entre les différents modules proposés.

Du point de vue des modalités d'enseignement, alors que l'établissement a voté le principe d'une part de cours magistraux ne dépassant pas 50 %, leur proportion dans la formation excède ce pourcentage, tout particulièrement au semestre 1, durant lequel 166 des 205 heures du tronc commun sont dispensées de cette modalité. La durée des cours magistraux, de trois heures en première année, peut par ailleurs être facteur de décrochage de la part des étudiants les plus fragiles.

L'enseignement se fait en présentiel en dehors de l'Enseignement À Distance (EAD) destiné aux étudiants salariés ou éloignés des centres de formation, qui proposent deux des trois parcours de la formation. Le dossier ne mentionne pas explicitement le recours à une plateforme pédagogique pour les étudiants hors EAD. Toutefois, 71 % des répondants à l'enquête « Évaluation des formations sciences du langage 2012-2013 » mise en place par

L'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) déclarent recourir aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) comme outil de travail.

Le dossier est peu explicite sur les dispositifs de réussite étudiante dont bénéficient les étudiants de la mention comme tous les étudiants montpelliérains (tuteurs d'accompagnement, enseignants référents), sur leur mise en œuvre effective (la seule indication réside dans le fait qu'un enseignant référent a en charge 50 étudiants) et sur leur impact sur la réussite. Plus généralement, en dehors de l'enquête menée par l'OVE annexée au dossier, ce dernier ne commente pas les éléments de connaissance de la population étudiante accueillie, ni son devenir. Pourtant, le taux d'abandon en L1, le taux de réussite modeste à l'issue de la L3 et le taux d'arrêt des études à l'issue de la L3, important pour une licence généraliste ainsi que les flux entrants et sortants à toutes les années de la licence mériteraient que l'équipe pédagogique s'empare de ces divers éléments. Le dossier ne comporte pas davantage d'informations portant sur la mobilité internationale entrante et sortante, malgré des accords avec des universités de l'international dans des zones géographiques variées.

La licence a une bonne attractivité en première et deuxième années : entre 2008 et 2013, le nombre d'inscrits pédagogiques en première année de licence (L1) est passé de 238 à 369, soit une progression de 35 %. Malgré un taux d'abandon à l'issue de la L1 variant de 6 % en 2008 à 21 % en 2012-2013, en deuxième année (L2), la progression est de 12 % sur la même période (de 203 à 230 étudiants). En revanche, l'effectif en troisième année de licence (L3) s'infléchit (-12% : de 222 à 194 inscrits). Cet infléchissement s'explique par un important taux de sortie vers d'autres formations à l'issue de la L2 (entre un quart et un tiers des inscrits selon les années), et n'est pas compensé par le taux, pourtant important, d'entrants en L3 issus d'autres formations (ils représentent entre 35 et 56 % des inscrits de L3 sur la même période). Le dossier ne fait pas état de ces variations dans les flux entrants et sortants, ni de la façon dont les équipes pédagogiques y font face.

Du point de vue de la réussite, le taux de passage au moins partiel en L2 avoisine 50 % toutes années confondues. Il est d'environ 80 % entre la L2 et la L3. Le taux de réussite en L3 oscille, selon les années, entre 62 et 73 %. Ce taux de réussite, assez modeste pour une troisième année de licence, est à mettre en regard avec les éléments fournis par l'enquête sur le devenir des L3 mise en place en 2012-2013 par l'OVE : 28,2 % des 405 répondants à cette enquête ont arrêté leurs études après la licence, et se répartissent à part à peu près égale entre salariés (30 %), personnes en recherche d'emploi (35 %) et inactifs (35 %). Selon cette même enquête, 71,8 % des diplômés de la licence *Sciences du langage* poursuivent des études. Cette poursuite d'études s'effectue pour 56 % d'entre eux à l'université (78 % en master ; 18,4 % en licence générale ou professionnelle ; 3,6 % ailleurs), 24 % se sont inscrits à l'IUFM, 14 % ont choisi une école privée. La ventilation dans les masters (hors IUFM) n'est pas précisée.

L'équipe de formation comprend 28 enseignants-chercheurs (dont 9 professeurs des universités), 5 professeurs agrégés et des vacataires de différents statuts. L'équipe est toutefois insuffisante pour assurer l'ensemble des enseignements (présentiel et à distance). Bien que certains titulaires assurent jusqu'à 200 heures complémentaires annuelles, 1500 heures sont en effet dispensées par des personnels non titulaires. L'équipe de pilotage de la mention est constituée de 6 personnes, toutes maîtres de conférences en sciences du langage : la directrice du département Sciences du langage et les 5 responsables de parcours (les parcours *SL* et *CMM* ont chacun deux responsables, selon que l'enseignement se déroule en présentiel ou à distance). Le conseil de département assure le suivi pédagogique et se réunit en moyenne une fois par mois. S'y ajoutent des réunions de parcours, toutes les six semaines environ. Pour l'heure, il n'existe pas de conseil de perfectionnement, mais le dossier fait état de sa mise sur pied à venir, et prévoit un conseil par parcours, comportant des étudiants et des professionnels. Le dossier ne fait pas état du soutien administratif dont dispose la formation.

Le dossier ne fait enfin pas état d'actions de valorisation de la licence en dehors d'une participation à la journée portes ouvertes organisée par l'Université. Une évaluation des enseignements par les étudiants a été menée par l'Université en 2012-2013, mais il ne semble pas que les éléments qu'elle a permis de dégager aient été pris en compte dans le pilotage de la mention.

- Points forts :

- Existence de trois parcours attractifs à partir de la première année de la licence que peuvent venir diversifier différents modules à partir de la deuxième année.
- Bonne pondération enseignements disciplinaires/enseignements d'ouverture et transversaux en première année de licence.
- Bonne attractivité de la mention.

- Points faibles :
  - Un parcours en deux ans et non en trois pour préparation au concours d'orthophonie : trompeur pour les étudiants.
  - Taux d'abandon en augmentation à l'issue de la première année de licence.
  - Taux de réussite modeste à l'issue de la troisième année de licence.
  - Connaissance insuffisante de la population étudiante accueillie, à tous les niveaux de la licence, et de son devenir.
  - Faiblesse du pilotage (absence de conseil de perfectionnement et de prise en compte des éléments d'évaluation).
  - Part trop importante de cours magistraux en première année de licence.
  - Manque d'information quant aux dispositifs d'aide à la réussite mis en place par l'Université et absence de réflexion quant à leur efficacité.
  - Nombreux items non renseignés dans le dossier : mobilité internationale entrante et sortante non précisée, malgré des partenariats institutionnalisés avec de nombreuses universités à l'étranger ; absence de mention de l'accueil et de l'accompagnement des publics empêchés.
  - Sous-encadrement pédagogique.
  
- Recommandations pour l'établissement

L'équipe pédagogique de la mention, aidée de l'observatoire de la vie étudiante, devrait travailler à améliorer sa connaissance de la population accueillie, à tous les niveaux d'entrée, ainsi que du devenir précis des étudiants, qu'ils aient ou non validé leur licence. Elle devrait pareillement procéder à une analyse fine des données chiffrées disponibles : les importants flux entrants et sortants aux différentes années de la licence, s'ils démontrent la bonne attractivité de la mention, montrent aussi, pour ce qui est des partants vers d'autres formations, que la formation perd chaque année un pourcentage non négligeable de ses inscrits. Inversement pour ce qui est des entrants en deuxième et troisième années, il conviendrait de se demander si ces étudiants ont les bases disciplinaires pour réussir leur formation ou si des dispositifs d'accompagnement à la réussite sont nécessaires.

Il conviendrait par ailleurs de développer des actions d'incitation à la mobilité internationale (mobilité sortante) et d'améliorer le taux de poursuite d'études en master, tous masters confondus.

Les conditions d'enseignement devraient aussi être revues : comme l'a elle-même constaté l'équipe de pilotage de la mention, la part de cours magistraux en première année de licence ainsi que leur durée devraient être revues à la baisse.

Ces différents points de réflexion, doublés de la constitution d'un conseil de perfectionnement non au niveau des parcours, comme le prévoient les responsables de la mention, mais au niveau de la mention constitueraient des préalables à un travail de fond destiné à améliorer la réussite des étudiants, à tous les niveaux de la licence.



# Observations de l'établissement





ARTS, LETTRES, LANGUES,  
SCIENCES HUMAINES ET  
SOCIALES

UNIVERSITÉ  
PAUL-VALÉRY  
MONTPELLIER 3

**UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3**

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel : 04 67 14 20 00 – Fax : 04 67 14 20 43

[www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)

MONTPELLIER, le 25 juin 2014

Affaire suivie par Matthieu Gayet  
Directeur des études et de la scolarité  
[matthieu.gayet@univ-montp3.fr](mailto:matthieu.gayet@univ-montp3.fr)  
0467142034

**Anne Fraïsse**  
Présidente de l'université Paul-Valéry  
Montpellier 3  
A  
**Jean-Marc GEIB**  
Directeur de la section formation et  
diplôme de l'AERES

**Objet :** Observations sur l'évaluation de la licence mention :  
Sciences du langage

**V/Réf. :** Demande n° S3LI150009271

Monsieur le directeur,

La lecture de l'évaluation des licences vague E concernant la mention Sciences du langage et ses trois parcours appelle quelques précisions au regard, notamment, des critiques formulées.

Prises en compte des remarques pour améliorer la mention dans le projet de maquette 2014-2020 :

Les modules préprofessionnalisants sont ouverts à l'ensemble des 3 parcours et au-delà même de la composante (LLCER, Lettres, Info-com...).

Le taux horaire des CM pour la L1 a été divisé par 2 pour les enseignements communs (séance d'1h30 au lieu de 3h) afin d'améliorer la prise en compte pédagogique des étudiants et de s'adapter à la réalité de la capacité d'accueil de cours en amphis.

Projet de mise en place d'un conseil de perfectionnement pour le suivi des mouvements étudiants (entrées et sorties par niveau, par modules préprofessionnalisants, réussites par parcours), ainsi que les questions de régulation propres à la mention destinées à améliorer le fonctionnement et la réussite des étudiants et la prise en compte des éléments d'évaluation.

Précisions concernant les points négatifs soulevés :

Le parcours EPF s'effectuant en 2 ans, n'apparaît pas comme « trompeur » (p. 2) pour les étudiants. Dès la fin de la L1, les étudiants peuvent se présenter aux concours des écoles d'orthophonie et de nouveau à la fin de la L2 pour les recalés. Mais ce débouché ne concerne qu'une minorité des étudiants (10% de réussite au concours pour nos étudiants contre 3% au niveau national). Au bout de deux ans de préparation aux concours d'orthophonie, les étudiants non reçus aux concours sont invités à ré-estimer leur projet professionnel et à intégrer le parcours Sciences du Langage de la mention Sciences du Langage en L3, formation adaptée pour les préparer aux masters Sciences du Langage.

« Taux d'abandon en augmentation à l'issue de la L1 » : l'équipe pédagogique vérifiera si ce taux est proportionnel aux entrées (+35 %). Il s'agira également de développer, avec le SCUIO de l'université, l'information auprès des Lycées de la Région afin de permettre aux étudiants d'être mieux informés sur le contenu de la mention.

« Taux de réussite modeste en L3 » : la licence sciences du langage a des effectifs très importants à l'EAD où le taux de réussite (public en activité, cursus étalé sur plusieurs années, abandons, ...) est traditionnellement plus faible. La prise en compte du taux de réussite des étudiants présents lors des sessions d'examen permet de pondérer le « taux de réussite modeste ». Par ailleurs, il faut noter qu'un nombre non-négligeable d'étudiants choisissent la mention Sciences du langage (souvent en EAD) en parallèle à une autre mention (LCER, Lettres...) ce qui n'est pas sans incidence sur le taux de réussite des étudiants.

« Connaissance insuffisante de la population étudiante accueillie, à tous les niveaux de la licence et de son devenir » : le futur conseil de perfectionnement aura notamment pour mission de se rapprocher du service OVE afin d'améliorer les connaissances de la population étudiante accueillie.

« Part trop importante de CM en L1 » : cette critique a été anticipée dans le projet 2014-2020 comme rappelé supra dans la mesure où les enseignements en CM ont été diminués par deux (1h30 au lieu de 3h) et qu'une répartition CM/TD a été envisagée pour un maximum d'ECUE dès que cela était possible.

« Le dossier ne mentionne pas explicitement le recours à une plateforme pédagogique pour les étudiants hors Eàd » : mobilisée pour les enseignements en EàD, la plateforme Moodle fait également partie des outils pédagogiques utilisés pour les enseignements en présentiel, impliquant en ce cas des supports de cours (diaporamas, références bibliographiques, modalités de contrôle des connaissances) et des forums pédagogiques (un par cours ; pour échanger collectivement autour de questions pouvant intéresser l'ensemble des étudiants).

« Manque d'information quant aux dispositifs d'aide à la réussite mis en place par l'université et absence de réflexion quant à leur efficacité » : c'est là encore l'un des objectifs du conseil de perfectionnement. Il faut toutefois préciser que les étudiants comprennent très vite le fonctionnement général mis en place à l'université : examen de rattrapage, compensation des ECUE à l'intérieur des semestres, compensation des semestres entre eux par année, cours et examen de la 3e chance (« semestre renouvelé ») pour les L1 dont la moyenne se situe entre 9 et 10/20, ainsi qu'une étude attentive du jury lors des délibérations, en particulier pour les situations particulières.

« Nombreux items non-renseignés dans le dossier (mobilité entrante et sortante, accueil et accompagnement des publics empêchés) » : si le conseil de perfectionnement aura pour vocation de se rapprocher des services concernés, il est à noter que la mention Sciences du langage bénéficie d'une forte attractivité, pour certains enseignements au regard des choix particuliers d'étudiants en mobilité inscrits dans d'autres composantes à l'université Paul-Valéry, pour la mention dans son ensemble lorsque des étudiants d'autres universités françaises ou étrangères décident de poursuivre leurs études dans la mention.

« Sous-encadrement pédagogique » : l'augmentation importante des étudiants dans la mention depuis 5 ans (+35%) est un atout indéniable. Sans être satisfaisant, un demi-poste de Prag aura été créé durant cette même période. Dans un contexte national difficile, les postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs ont toujours pu être renouvelés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fraïsse', with a stylized flourish extending to the right.

Anne Fraïsse